BIGANOS
PORTE DU BASSIN
52 avenue de la Libération – CS 80450 - tél. : 05.56.03.94.50

COMMUNE DE BIGANOS
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Arrêté temporaire n°2026/0666
Portant réglementation de la circulation

ALLEE MAURICE LAFON et ALLEE DES ARROUSINEYS

Monsieur Le Maire de Biganos, Président du SIBA,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1 et R. 417-10

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'arrêté du Maire n°26.006 en date du 20 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire de Biganos à Monsieur Georges BONNET en sa qualité de 1er Adjoint

VU le code pénal et notamment l'article R.610-5

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, y compris sur les voies privées ouvertes à la circulation

-ARRÊTE-

Article 1 : À compter **du 02/11/2026 et jusqu'à exécution des travaux de remise en état (à la charge du propriétaire des voies)**, les prescriptions suivantes s'appliquent **ALLEE MAURICE LAFON et ALLEE DES ARROUSINEYS** :

- 2 dispositifs sont mis en place à hauteur de 2 importantes déformations de chaussée : les usagers circulant du côté où les dispositifs sont en place doivent céder la priorité aux usagers circulant dans le sens opposé ;

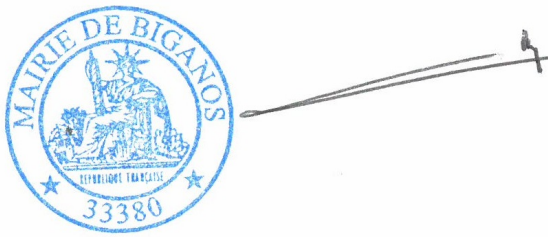
Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services techniques municipaux qui devront également en assurer le maintien.

Article 3 : De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

.../...

Fait à Biganos, le 03 novembre 2026
Pour le Maire, par délégation,
le 1er adjoint au Maire



Georges BONNET

DIFFUSION:

- *Monsieur Le commandant de la brigade de gendarmerie de Biganos*
- *Monsieur le Chef de service de la police municipale de Biganos*
- *SDIS 33*
- *COBAN - Lignes de bus*
- *CITRAM - lignes de bus département*
- *Monsieur Le Maire de Biganos, Président du SIBA*
- *TRANSDEV*
- *KEOLIS - Lignes de Bus*
- *ALEGO*
- *COBAN - Ordures ménagères*
- *Mairie de Biganos*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.